

REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS GENERALES

ADHESION

1. Le présent règlement s'applique à toute personne pénétrant dans l'Etablissement THEAT'TOUT/ ESPACE Dd en qualité d'adhérent, invité ou titulaire de séance d'essai.
2. Est adhérent de THEAT'TOUT/ESPACE Dd toute personne possédant un abonnement et/ou une carte d'adhérent en cours de validité.
3. La cotisation se paye en début de cycle.
4. Tout cycle entamé est intégralement dû.
5. Par le paiement de son abonnement, l'adhérent muni de sa carte d'adhérent validée est autorisé à pénétrer dans les locaux de l'Association/ESPACE Dd et à participer dans les cours en fonction de la formule d'abonnement retenue.
6. Les adhérents n'ont aucun droit ou avantage avant d'avoir versé le montant total de leur participation. Ils s'engagent à ne pas récuser les montants dus.
7. Tout adhérent est tenu de fournir un certificat médical attestant que sa condition physique et son état de santé, lui permettent d'accéder aux activités sportives et aux cours de danse faute de quoi, il renonce à faire valoir tout droit à des dédommagements en compensation des dommages subis et ce qu'elles qu'en soit les raisons et la cause.
8. Il est demandé une collaboration permanente avec les méthodes de THEAT'TOUT/ESPACE Dd. Ainsi, tous les adhérents sont tenus de signaler leur présence dès leur arrivée au Club pour :
 - a. Décliner leur identité
 - b. Signaler leur présence
 - c. Le contrôle de la validité de leur abonnement
9. Les abonnements sont strictement personnels et se terminent à date fixe.
10. La Direction se réserve le droit de modifier les horaires (affichés à l'accueil) et les activités dispensés au sein de l'ESPACE Dd. Les adhérents en seront informés par voie d'affichage ou de circulaire ou par courrier électronique.
11. La Direction se réserve le droit de réajuster ses tarifs quand une nouvelle saison redémarre.
12. En cas de maladie ou d'accident d'une durée supérieure ou égale à un mois prouvé par certificat médical remis dans les 8 jours après l'arrêt, THEAT'TOUT (ESPACE Dd) permet de reporter en fin de contrat la période d'arrêt. En aucun cas il ne pourra s'agir de remboursement mais éventuellement d'un report en fin de contrat de la période d'arrêt.
13. Les adhérents ou parents s'engagent à rembourser l'Association THEAT'TOUT/Espace Dd du montant des frais médicaux engagés en cas d'accident.
14. Le remboursement de l'abonnement a lieu dans les cas suivants :
 - a. Force majeure
 - b. Mutation professionnelle hors du département de la Martinique sur présentation de l'attestation de l'employeur et de la copie du billet d'avion

15. Toute annulation d'abonnement ne peut avoir lieu qu'en vertu des articles 12 et 14 de ce présent règlement et doit se faire par e-mail, par fax ou par courrier
16. Les nouveaux adhérents ont droit à un cours d'essai sous réserve de fournir un certificat médical de moins de trois mois et remplir la fiche d'inscription
17. L'Association THEAT'TOUT (ESPACE Dd) est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de ses membres. La responsabilité de l'Association THEAT'TOUT/ESPACE Dd ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'utilisation inappropriée du matériel ou des accessoires de cours

CONDUITE A TENIR

18. Les adhérents doivent observer les bases élémentaires de POLITESSE (Bonjour, Au revoir...)
19. Une attitude et un comportement corrects sont exigés dès les abords de L'ESPACE Dd (nul n'a le droit de perturber les cours par des bruits, exclamations, voix élevées)
20. Les salles de cours sont interdites à toute personne dont ce n'est pas l'heure de cours, sauf autorisation
21. Les portables doivent être éteints dans l'enceinte de l'Espace Dd
22. L'eau et la serviette doivent être à portée de main. Nul n'a le droit de quitter le cours sans autorisation du professeur
23. Les retards ne sont pas tolérés car ils peuvent troubler le bon déroulement des cours
24. **Les enfants de moins de 10 ans sont interdits d'accès à la salle du haut et aux vestiaires sans accompagnement**

TIERS (personnes étrangères aux cours)

25. Les tiers n'ont pas le droit d'assister au cours sans autorisation de la direction

MESURES D'HYGIENE

26. Une tenue de sport est exigée pour la pratique de la gym
27. Une tenue de danse, d'aérobic, de fitness ou de Hip Hop est obligatoire, la tenue de ville est interdite.
28. Les cheveux doivent être noués, le port de bijoux et de montre est strictement interdit pendant les cours
29. Un vestiaire, des douches, des toilettes sont à la disposition des adhérents ; Ils sont priés de maintenir ces lieux en état de propreté
30. Les adhérents doivent se déchausser et se changer dans les vestiaires
31. Les casiers sont réservés uniquement à la bouteille d'eau, la serviette et le sac
➤ **les chaussures doivent rester aux vestiaires**
32. Le port de chaussures de ville et à talon n'est pas autorisé au cours
33. Il est obligatoire de porter des chaussures propres et réservées à la salle
34. Les chaussures très sales (remplies de boue par exemple) doivent rester hors de l'enceinte
35. La cigarette est interdite dans l'enceinte et aux abords de l'ESPACE Dd
36. **Les chewing-gums et les bonbons sont interdits**
37. La nourriture ainsi que les boissons sucrées sont interdites dans les salles de cours
38. Tout vêtement oublié est gardé **une semaine** à l'ESPACE Dd puis remis à une œuvre de bienfaisance
39. Les adhérents sont tenus de laisser les lieux propres :

- ◊ **Jeter sa bouteille vide à la poubelle,**
- ◊ **Essuyer tout liquide renversé**
- ◊ **Ne pas mettre les pieds sur les murs**
- ◊ **Utiliser la serviette sur le tapis de cours et autres matériels**
- ◊ **Ranger le matériel utilisé et l'essuyer pour y enlever la sueur**

PERTES, VOLS

40. L'Association THEAT'TOUT/Espace Dd ne peut être tenue pour responsable du vol, de la perte ou de la détérioration d'effets ou d'objets personnels.
41. Il est interdit d'apporter des objets de valeur (bijoux, jeux électroniques, baladeurs ...) ou des sommes d'argent importantes.

RESILIATION

42. L'Association THEAT'TOUT/Espace Dd se réserve le droit d'exclure de l'établissement, par lettre motivée avec accusé de réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue serait contraire aux bonnes mœurs, ou notoirement gênant pour les autres adhérents, ou non conforme au présent règlement intérieur

EXCLUSION

43. L'ASSOCIATION THEAT'TOUT / ESPACE Dd se réserve le droit d'exclure de l'établissement, par lettre motivée avec accusé de réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs, ou notoirement gênants pour les autres adhérents, ou non conforme au présent Règlement, ou pour non-paiement des cotisations.

COURS

44. Les inscriptions ont lieu dans la limite des places disponibles
45. Les adhérents doivent intégrer les groupes correspondant à leur niveau
46. La disponibilité de chacun est importante pour le groupe ainsi que la socialisation pour un apprentissage du respect de soi et d'autrui
47. **Pendant les vacances scolaires les cours des enfants et adolescents sont suspendus**
48. **Pendant les jours fériés les cours sont suspendus pour tous les adhérents**
49. **Jours de fermeture pour tous :** 3 périodes de **fermeture**
Noël : du 22 Décembre au 02 Janvier
Pâques : Pendant les 2 semaines
Eté : du 1^{er} au 30 août

REUNION

50. Vu le nombre important d'adhérents, nous ne tenons pas systématiquement de réunions cependant nous pouvons recevoir tout adhérent dès qu'il le désire.

COURS SUPPLEMENTAIRES

51. Des cours supplémentaires figurent dans le calendrier de répétitions en vue de la préparation du spectacle de fin de saison.
52. Les cours supplémentaires permettent aux adhérents qui ont eu des absences de rattraper leur retard et à tous de se perfectionner.
53. Les cours supplémentaires sont offerts

OBJECTIFS

Favoriser l'épanouissement personnel de tous ses adhérents

SPECTACLE

Le mois de mai est réservé à la mise en place du spectacle, la participation de tous les adhérents au spectacle de clôture de saison est souhaitée.

- ↳ **Tous les acteurs doivent honorer les frais de costumes (les costumes leur reviennent à la fin du spectacle)**

Un costume est un vêtement de scène correspondant à un thème précis

- ↳ **Tous les acteurs sont invités à prendre part au calendrier des répétitions et d'essayage des costumes**
- ↳ **Le spectacle est prévu à la fin du mois de mai ou début juin et se présente en 2 parties ou sur 2 jours**
- ↳ **L'entrée au spectacle est payante pour les parents et autres invités (la recette ayant pour objet de couvrir les frais de réalisation du spectacle : installation de toute la logistique et autres frais d'organisation)**

ENFANT	PARENT
Je, soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance du présent Règlement Intérieur et m'engage à le respecter Signature précédée de la mention « lu et approuvé »	Je, soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance du présent Règlement Intérieur et m'engage à le respecter Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



THEAT'TOUT / ESPACE Dd

Les Hauts de Californie Bat.A 19 97232 LAMENTIN
 Agréée Jeunesse et Sport sous le n°972-2005-454 - Siret : 443 762 190 00017
 Directeur : Sylvio GIBON - Directrice Technique : Monique ASSOUVIE

L'ESPACE Dd Tél.: 05 96 39 75 44 - LA CASA FREDONIA Tél.: 05 96 60 47 98
 Port.: Sylvio GIBON 06 96 23 81 04 - Monique ASSOUVIE 06 96 84 98 58 - Fax: 05 96 61 53 01
 Email : lespacedd@wanadoo.fr Site : www.espacedd.com Site : www.pass-sport-et-danse.com